

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 mai 2017

Conseil Municipal du

11 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le trente-et-un mars deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du

28 avril 2017

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, BIRABEN-LOUSTAU Pierre, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, CHARBONNEL Patrice, DE MOOR Olivier, HAILLOT Jean-Michel, POUHEY Sébastien.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

ABSENTS-EXCUSÉS : LECLÈRE Valérie

PROCURATIONS : LECLÈRE Valérie donne procuration à VIGNAU Alain.

SECRETARE DE SÉANCE : CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2017 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **1) Programme et propositions du Conseil Municipal des enfants**
- **2) Décisions modificatives**
- **3) Frais de fonctionnement scolaires et périscolaires de compétence SIVU**
- **4) Commissions Communales : études à mener sur les travaux à réaliser**
- **5) Comptes-rendus de Commissions**
- **6) Questions diverses**

1) PROGRAMME ET PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal félicitent les jeunes enfants pour leur élection.

Les membres Conseil Municipal des Jeunes Electeurs de BEUSTE ont été conviés à présenter leur programme en première partie de séance du Conseil Municipal. Le programme est le suivant :

- ✓ Créer une boîte à livres ;
- ✓ Créer une boîte à idées ;
- ✓ Faire des échanges de capacités intergénérationnels ;
- ✓ Créer la fête des enfants ;
- ✓ Créer la journée de nettoyage du printemps ;
- ✓ Créer des nichoirs pour accueillir les oiseaux et faire un hôtel à insectes ;
- ✓ Créer un « club » pour se rencontrer entre enfants.

Ainsi la première action du Conseil Municipal des Enfants se traduit par la journée du nettoyage du printemps. La date retenue est celle du samedi 20 mai 2017. Le rendez-vous est fixé à la salle des fêtes à 9h45. Dès lors, les Beustois et Beustaises, de tout âge, sont conviés par ces jeunes citoyens au nettoyage des abords de la forêt communale de BEUSTE.

2) DÉCISIONS MODIFICATIVES

Ce dernier point a été retiré de l'ordre du jour, les décisions modificatives n'étant plus d'actualité.

3) FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES DE COMPETENCE SIVU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le SIVU du Regroupement Pédagogique Intercommunal de BEUSTE - LAGOS a compétence en matière d'activités scolaires ou périscolaires, de cantines et garderies scolaires notamment. Néanmoins dans le cadre des compétences ci-dessus présentées du SIVU, la Commune de BEUSTE réalise une avance des frais en matière de fonctionnement tels que les frais d'impression, de papier, d'encre, de fournitures de petits équipements ...

Ainsi, Monsieur le Maire propose de délibérer afin que les frais de fonctionnement, avancés par la Commune de BEUSTE, relevant de compétences exercées par le SIVU fassent l'objet d'un remboursement par le SIVU du RPI BEUSTE - LAGOS. Il est précisé qu'une liste détaillée sera tenue à jour pour justifier de ces dépenses et transmise au Trésorier Payeur ainsi qu'au SIVU.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à facturer au SIVU du RPI BEUSTE - LAGOS les frais liés au fonctionnement courant avancés par la Commune de BEUSTE concernant les compétences exercées par le SIVU.

DECIDE que cette délibération prendra effet à compter du 23 mai 2017.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) COMMISSIONS COMMUNALES : ÉTUDES A MENER SUR LES TRAVAUX A RÉALISER

Cinq points ont été étudiés concernant les travaux à réaliser sur le Commune :

- 1) La Commission travaux est invitée à se réunir afin d'étudier les solutions à envisager pour l'aménagement de l'espace vert du Quartier Batbielle.

- 2) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les actes notariés concernant l'acquisition du chemin d'accès au lotissement les Vignes ont été dressés par le notaire. Ainsi, il convient désormais de faire établir des devis concernant la voirie d'accès au lotissement les Vignes ainsi que pour le mur de clôture de la parcelle cadastrée B n° 1258 qui doit être démolie dans un premier temps car empiétant sur l'espace réservé pour la voirie d'accès au lotissement. Ce mur sera reconstruit et crépis sur la partie extérieure.
- 3) Un devis a été demandé concernant les réemplois de la Rue du Pré du Roy et de la Rue du Gabizos.
- 4) Les travaux d'extension de la cantine vont être lancés en 2018. Pour ce faire, il convient dans un premier temps de faire appel à un architecte pour l'évaluation des travaux et un premier chiffrage du projet.
- 5) Réactualisation du devis concernant l'isolation de la salle des fêtes.
- 6) Enfin, le Conseil départemental devra être relancé concernant la mise en place des radars pédagogiques sur la Rue de la Ribère. De plus, Monsieur le Maire informe que dans l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme), et notamment dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), les problématiques sécuritaires du village vont être mentionnées notamment afin de prévoir dans le PLU des aménagements adaptés pour l'entrée et la sortie du village.

5) COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

a) Comité syndical du SEAPAN

Depuis 2011, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay relève environ 450 000 € d'impayés.

Un débat a animé le Comité syndical concernant la date du transfert à la Communauté de Communes du Pays de Nay des compétences eau et assainissement, transfert rendu obligatoire par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). En effet, le syndicat devra obligatoirement transférer ces compétences à la CCPN au plus tard au 01/01/2020.

b) Commission économique du 26/04/2017

Lors de cette réunion de la Commission économique a été exposé le bilan de l'année 2016 concernant la Mission Locale de Nay, notamment les programmes mis en œuvre pour l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle tels que CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le P.A.C.E.A (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), ...

Par ailleurs, a été abordé la vente du siège de Gaves et Coteaux) à une société qui a pour volonté d'établir son siège. En effet, à la dissolution de la Communauté de Communes de Gaves et Coteaux, le siège de cet établissement public situé à Assat a été transféré à la CCPN, devenue propriétaire. Le montant global de la vente a été fixé à 800 000 €.

De plus, dans le cadre de la Convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) concernant l'étude de faisabilité des ventes de terrain, une nouvelle facturation a été proposée par la SAFER dès 2017 sur la base d'une facturation forfaitaire (3000 € HT).

Enfin, le terrain acheté par la Communauté de Communes du Pays de Nay au prix de 25 €/m² (surface totale 7 600 m²) a été cédé pour l'euro symbolique au SDIS pour la future construction d'un Centre de Secours. Ainsi le futur CIS sera situé sur la Commune de Mirepeix.

6) QUESTIONS DIVERSES

Qualité de l'eau

La mairie a reçu le contrôle sanitaire réalisé par l'ARS concernant la qualité de l'eau sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay concernant l'année 2016. Ce contrôle indique que l'eau est de bonne qualité bactériologique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 20 h 45.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	Absente - excusée
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	
BIRABEN-LOUSTAU Pierre			